



Rassemblement contre la loi Sécurité, Lille, 21 novembre 2020

## L'édito Anti-Grenelle

Le 22 octobre, JM Blanquer lançait son « Grenelle de l'Éducation » pour une « évolution profonde du système éducatif et des métiers des personnels de l'éducation nationale ». Dans un « incubateur », des ateliers sont conduits par des « personnes issues de la société civile ». Tel Raphaël Ibanez, le sélectionneur de l'équipe de France de rugby chargé... des « collectifs pédagogiques ».

Ce « Grenelle » est donc d'abord une imposture à vocation médiatique, aux antipodes des négociations de mai 1968. Alors qu'à l'époque le gouvernement Pompidou et le patronat étaient contraints d'augmenter le SMIG de 35%, et les autres salaires de 10%, sans conditions, JM Blanquer appelle « revalorisation historique » des augmentations minimales qui excluent 69% des enseignants.e.s. et une prime d'équipement qui écarte professeurs documentalistes et CPE. Quant aux AED et aux AESH, le mépris est total.

Le Grenelle se veut aussi une opération - ratée - de diversion, pour cacher les 1800 suppressions de postes infligées aux collèges et aux lycées pour la rentrée 2021 : avec 194 suppressions (record national), on comprend mieux pourquoi notre académie serait expérimentale pour une dissolution de l'éducation prioritaire qui ne dit pas son nom.

Le Snes, avec la FSU, a porté la voix des personnels, mais ne se faisait aucune illusion et a quitté cette mascarade début décembre : le 26 janvier, nous ferons grève, bien sûr pour dénoncer les suppressions de postes, la charge de travail et la précarité ; mais nous rejeterons aussi un anti-Grenelle qui dessine un système éducatif libéral, où les personnels seraient mis en concurrence pour décrocher des primes, et sommés d'atteindre les objectifs chiffrés du contrat d'établissement.

■ Jean-François Carémel

## Ministre-qui-leurre Jean-Michel Dexter

Un anti-héros qui s'appuie sur un pouvoir guidé par des a priori idéologiques pour démembrer l'Éducation Nationale, morceau par morceau, réforme après réforme, et pour tenter de mater ses personnels par un autoritarisme insupportable.

Un décor de crise économique, sociale et morale qui creuse les inégalités, toutes les inégalités. Un virus pour le suspens et les rebondissements. Voilà la base de la bien mauvaise série dont Jean-Michel Blanquer joue le personnage principal depuis bientôt trois ans.

Un personnage glauque et dangereux, donc. Qui ne tient dans la durée qu'en multipliant les mensonges.

Mensonges systématiques sur les chiffres de malades du Covid (les chiffres de l'Éducation Nationale et ceux du ministère de la santé faisant le grand écart). Et même si l'intention de nuire n'est pas délibérée,

nombre de chef.fe.s d'établissements ont compris le message : faire remonter peu pour faire croire que le protocole indigent suffit. Au prix de la santé de tou.te.s : personnels, élèves et familles.

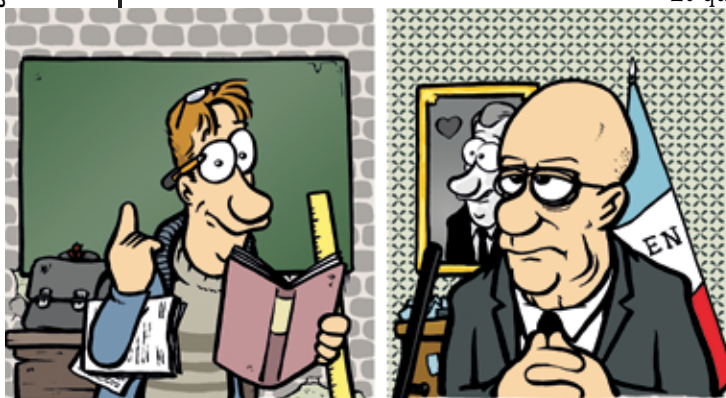
Mensonges répétés pour cacher l'impréparation et l'absence de réflexion quant aux conséquences pédagogiques : toujours pas d'aménagements de programmes, pas de prise en compte de nos propositions pour le bac 2021, aucune réflexion pour le DNB...

Mensonges sur les effectifs, les classes surchargées, le décrochage scolaire aggravé par le premier confinement et l'absence de moyens pour y remédier. Pire, ce sont toujours 1800 postes qui seront liquidés dans le second degré pour la rentrée 2021. Mensonges sur l'Éducation Prioritaire, victime d'un véritable hold up, au moment où il faudrait au contraire la renforcer.

Et quand le personnage est affecté par un scandale de « syndicat » lycéen maison dépensant sans contrôle l'argent public pour la « bonne cause » (dire du bien du ministre), des propos pitoyables associant le Snes-Fsu à une « ultra-gauche » fantasmée.

Les personnels de l'Éducation Nationale en ont plus qu'assez de cette mauvaise série. Et ce n'est pas l'exfiltration annoncée du ministre vers les régionales qui pourrait leur servir de « happy end ». Ce qu'ils veulent, ce que nous voulons, ce sont d'autres choix politiques pour un service public d'éducation fort qui remplisse toutes ses missions.

■ Catherine Piécuch



LE PLUS BEAU  
MÉTIER DU  
MONDE

LE PLUS VIEUX  
MÉTIER DU  
MONDE

BABOUCHE



EN GRÈVE LE 26 JANVIER  
pour nos salaires, nos conditions de travail, les postes et la revalorisation

## Sédentarisation des classes

# De la poudre aux yeux !

Comment faire oublier le refus de baisser la jauge d'accueil sans être accusé de n'avoir rien fait ?

De nombreux chefs de établissements ont trouvé une réponse simpliste : instaurer un dispositif « une salle, une classe ».

Or, sédentariser les élèves nécessite de multiplier les déplacements pour les enseignants et AED, qui s'y perdent au sens propre comme au figuré. Durant les interclasses, les permanences, des classes entières sont livrées à elles-mêmes. Outre un évident problème de sécurité, dégradations, vols, et comportements contraires au

protocole sanitaire sont relevés. Ce qui a des conséquences sur l'état des salles en fin de journée, et impacte aussi les agents.e.s.

Ajoutons à cela qu'il n'est écrit nulle part que la sédentarisation doit empêcher l'accès des élèves aux salles spécialisées. Or des collègues signalent qu'ils doivent renoncer aux manipulations, aux travaux pratiques, et donc à une partie du programme. Qui plus est, ce fonctionnement n'empêche pas le brassage lors des regroupements en langues, et à l'entrée et sortie du collège, lors des récréations et à la cantine. De plus, dans beaucoup de classes, la distanciation

physique entre les élèves est impossible ! De manière concrète, sédentariser permet de limiter le brassage dans un établissement durant 3 à 4 intercourts, soit au maximum 20 minutes par jour, de manière discontinu. Mais il rend intenable les conditions de travail des personnels : épuisement, charge mentale, stress, sentiment de perdre le sens du métier sont les conséquences réelles de ce fonctionnement.

Autant d'effets anti-pédagogiques pour un gain sanitaire plus qu'illusoire !

■ Fiona Verhaeghe

## En marche... arrière

# REP : refus de priorité

Fin novembre, en plein « Blanquer gate », Nathalie Elimas, secrétaire d'État à l'Éducation prioritaire, apprenait à toute la profession, via une tribune dans le Parisien, la mise en place d'une redéfinition de l'Éducation prioritaire, en se fondant sur le rapport Mathiot-Azéma de 2019 qui prévoit la suppression des REP, sous prétexte de « sortir de la logique du tout ou rien » et de ne pas « laisser des structures au bord du chemin ». En effet, la réforme prévoit la suppression du label REP à la rentrée 2022 et une contractualisation avec les rectorats des établissements en « difficultés » pour obtenir des moyens sur la base de critères encore flous. En réalité, ce projet est une manière de saper une politique et un découpage national pour « donner des moyens aux établissements en fonction de leurs

projets » et avoir davantage de « souplesse ». C'est-à-dire renvoyer au local avec tous les risques qui en découlent : opacité de l'attribution des moyens, concurrence entre établissements, pouvoir donné aux édiles locales, pressions managériales sur les équipes pour l'évaluation, les projets et les résultats aux examens.

Il s'agit également d'émietter les aides de l'État habituellement consacrées aux REP (environ un milliard d'euros) au prétexte de transférer des moyens des zones urbaines vers des zones rurales, en finançant une prime d'attractivité avec la redistribution de l'actuelle prime REP (rapport Mathiot-Azéma). En d'autres termes, comme à chaque fois, de déshabiller Pierre pour habiller Paul plutôt que d'ajouter des moyens.

Pour les REP+, si Nathalie Elimas confirme qu'ils seront maintenus à la rentrée 2022, rien ne dit que cela durera. Le rapport Mathiot-Azéma appelle d'ailleurs à une « plus grande cohérence » des deux cartes de l'éducation prioritaire. Nous voyons déjà certains établissements REP+ (et pas d'autres) intégrer des cités éducatives où la contractualisation est reine. On ne peut donc qu'être très inquiet également sur l'avenir des REP+ dans le contexte de suppressions de postes (-194 dans l'académie pour la rentrée 2021) et des « réformes » du système éducatif portées par Jean-Michel Blanquer contre les personnels depuis trois ans.

Avec la FsU, le Snes mobilisera les collègues contre le démantèlement de l'éducation prioritaire. Tout l'enjeu est au contraire de déployer une politique d'éducation prioritaire ambitieuse et d'élargir la carte actuelle en toute transparence aux établissements dont les critères sociaux et scolaires leur permettraient aujourd'hui d'en relever.

■ Fiona Verhaeghe



Manifestation pour l'emploi, les salaires, la protection sociale, le service public, contre la misère et la précarité, Lille, 5 décembre 2020

### → Académie de Lille

Avec Nantes et Aix-Marseille, notre académie fait partie des trois choisies pour mener l'expérimentation dès la rentrée 2021. Si le rectorat, sur une question sensible dans notre académie (un quart des collèges relève de l'éducation prioritaire), cherche à rassurer en annonçant que le réseau des REP serait préservé en 2021-2022, deux menaces se profilent : la disparition de la labellisation nationale au profit d'une labellisation académique, et la mise en concurrence des REP actuels avec des établissements hors-REP « identifiés » qui accepteraient des Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA)... dans un contexte de nouvelles suppressions de postes (194) décidées pour la rentrée 2021.

## Réforme du bac De Charubde en Scylla

Quand le mot « aménagements » fut lâché, un grand nombre de collègues de lycée espèrent une éclaircie dans la tempête « réforme par temps de covid19 ». Ce n'était hélas que l'œil du cyclone dans l'ouragan. Ou l'œil du cyclope, aveuglé par sa détermination bornée à appliquer l'inapplicable ?

Le Snes-Fsu a prévenu le ministère dès cet automne que seul un report des EC et épreuves de spécialité en juin avec des programmes allégés pourrait apporter de la sérénité dans les lycées (en attendant un

retour aux épreuves nationales, terminales et anonymes).

La potion du Dr Blanquer est amère : loin de se ranger à ces suggestions raisonnables, il a décidé d'administrer aux élèves un « remède » discriminant. Avec 40% de contrôle continu (au lieu de 10% de CC + 30% d'EC), il donne à l'évaluation purement locale un poids énorme, avec toutes les dérives possibles dans le processus d'orientation sur Parcoursup (comme ce qu'on a vu en juin dernier, ou plus récemment avec

des lycées pratiquant le « double bulletin », un pour l'interne, l'autre pour Parcoursup !). De plus, l'évaluation des spécialités a été complexifiée avec plusieurs jours de tenue d'épreuves, du bricolage de sujets pour le moins obscur, et aucun allègement des programmes de spécialités à l'échelle nationale.

Toutes ces pseudo-mesures génèrent beaucoup d'angoisse, aussi bien chez les enseignants.e.s que chez les élèves et leurs parents.

■ Sarah Chaudesaigues

### Le Snes-Fsu de Lille vous propose :

- de solliciter le Snes-Fsu de Lille pour animer des heures d'information syndicale pour veiller à vos droits et les faire appliquer localement.
- de participer au stage TRMD lycée du 25 janvier (voir page 8).

- de soutenir par des motions en CA les revendications du Snes-Fsu pour un vrai bac national qui s'adapte au contexte sanitaire (voir modèles de motions sur le site du Snes de Lille).

- d'agir en signant la pétition nationale ci-dessous

Scannez ce QR code pour accéder directement à la pétition



## Paroles, paroles, paroles... LV3 : langues vivantes... pour l'instant !

Nous aurions aimé nous être trompé.e.s, nous qui depuis plus de 2 ans maintenant, dénonçons et alertons sur les dangers de la réforme Blanquer du lycée quant à l'offre de formation en langues vivantes (et langues anciennes et enseignements artistiques) et en particulier en LV3 (ou LVC).

Les évolutions d'effectifs communiqués par le rectorat sont éloquentes : -43 % en chinois, -40 % en Italien, -20 % en Japonais, -57 % en Néerlandais, -77 % en Polonais, -73 % en Portugais, -41 % en Russe, soit une moyenne de -40 % en LVC entre 2015 et 2020. Le gros de la baisse ayant été amorcé en 2018 (mis en œuvre de la réforme) et aggravé en 2019 et en 2020 : -20 % en 2019 et -25 % en 2020 toutes langues confondues.

La situation demande donc des actes. Et vite. Il ne suffit pas de ressasser à longueur de circulaires de rentrée que « la maîtrise des langues vivantes est essentielle pour la réussite des élèves\* », il faut des choix politiques qui suivent !

Lors du GT du 27 novembre 2020, nous avons une nouvelle fois défendu nos propositions :

- ➔ code dérogatoire lorsque la LV n'est pas offerte par l'établissement de secteur ;
- ➔ dotation spécifique au prix coûtant ;
- ➔ campagne rectorale d'information volontariste.

Attitude frileuse et attentiste du rectorat en retour. En attente de quoi au juste ? De choix ministériels peu probables ? De fermetures continues de sections ?

Le Snes-Fsu continuera inlassablement à porter ces demandes au niveau académique comme national. Une première bataille est gagnée, celle du constat partagé. Nous ne laisserons pas l'administration enterrer la question.

Parce qu'il s'agit de la formation et de l'avenir de nos élèves, parce qu'il s'agit de gagner, pour tous les profs de langues dont la LV3 est le cœur de métier.

\* Circulaire de rentrée 2020

■ Catherine Piécuch



### Le manager du trimestre

#### Les managers de Noël

À l'instar des cloches annonçant Noël, nos managers ont rivalisé d'imagination ce trimestre, au point de proposer une guirlande de surprises à déguster près du sapin.

Un établissement où il faudra bien se couvrir ! Pour ne pas avoir à désinfecter les poignées, l'un propose benoîtement d'enlever les portes.

Nous n'avons pas été tous les jours très sages, mais de là à interdire plus de 6 collègues en salle des profs, celui-ci est bien perché sur son beau nuage.

Quant à l'autre qui prétend prélever, en plus du jour de grève, le lendemain qui est férié, nul doute qu'il n'oubliera pas de déposer, près de la cheminée, son petit boulier.

Le marchand de sable est passé, il se propose d'assister à l'heure d'information syndicale pour y représenter les AED.

Qu'il est beau l'esprit de Noël !

■ Eric Duflos

## S'engager au service du collectif

Isolement lié au contexte sanitaire, travail supplémentaire avec la gestion du travail à distance, accumulation des réformes, loi de transformation de la fonction publique... Dans ces temps compliqués où l'abattement s'empare parfois de certain.e.s, où exercer son métier est difficile, où face à des réformes imposées par le haut, chacun.e peut se poser des questions et envisage parfois son avenir en dehors de l'Education Nationale, tout démontre que l'action collective est non seulement possible mais plus que jamais nécessaire, qu'il est possible de faire bouger les choses et de retrouver des sources d'espoir.

Notre conception du syndicalisme balaie toutes les échelles du local à l'académique et au national, avec la volonté constante d'être au service des personnels, avec l'objectif ambitieux d'une éducation permettant la formation citoyenne et l'épanouissement de notre jeunesse. Le Snes et la Fsu se sont depuis toujours inscrits dans un syndicalisme de transformation de la société. Mais comment cela se traduit-il au quotidien ?

## Qu'est-ce-que s'engager au quotidien ?

L'action collective, au quotidien, au sein du Snes, s'organise dans le cadre du «S1» (section d'établissement). Les fonctionnements locaux peuvent être divers, mais on y retrouve toujours la volonté d'agir ensemble face à des situations injustes, voire révoltantes

➤ **Agir syndicalement** c'est à toutes les échelles se réunir, échanger, lister des revendications, signer des lettres collectives, déposer des heures d'infos syndicales, recréer du lien en salle des profs et puis s'informer auprès des militant.e.s académiques, se former en stage syndical pour connaître ses droits mais aussi faire évoluer collectivement le fonctionnement du système éducatif. C'est aussi accompagner un collègue mis en cause ou qui rencontre une difficulté. Nul besoin d'être un.e militant.e aguerri.e au départ. Ces dernières semaines dans l'Académie de Lille, les exemples d'action syndicale ont été nombreux et les réussites démontrent que, face aux doutes et à l'adversité, le collectif, la détermination et la solidarité peuvent faire évoluer positivement les situations.

Obtenir dans son établissement l'accès au RSST (registre santé sécurité au travail), et des masques pour les personnels, se battre pour des conditions sanitaires acceptables : partout des collègues se sont engagé.e.s depuis le début de la crise sanitaire avec le soutien de la section académique et les exemples sont nombreux de victoire locales. Mobilisation des élu.e.s au CA, lettre collective, rencontre avec les chef.fe.s d'établissements, tous les moyens collectifs ont été mobilisés. Et si de nombreux collèges ou lycées aujourd'hui souffrent encore de conditions sanitaires déplorables, partout les personnels ont pu dénoncer et alerter l'opinion face à l'obstination de la DSDEN et à l'impréparation du ministère qui en portent l'entière responsabilité.

➤ **Agir collectivement** au quotidien dans son établissement, c'est résister face aux réformes et aux suppressions de postes et se battre pour défendre une offre de formation diversifiée et de qualité. Ici les LV3 à préserver, là des options ou des spécialités, ailleurs c'est lutter contre les E3C et cadrer les dispositifs nationaux, limiter les dégâts de la réforme du bac, synonyme de davantage d'injustice.

➤ **Mener une action collective** c'est faire respecter les règles de la démocratie sociale locale : exiger le respect des compétences du CA, défendre la stricte application des règles qui garantissent par exemple le vote à bulletin secret (impossible lors de CA en distanciel), c'est siéger et porter la parole des personnels devant les parents, les directions d'établissement et les élu.e.s locaux.ales.

➤ **S'engager au Snes-Fsu** c'est aussi ne pas accepter des situations sociales qui touchent parfois nos élèves : là ce sont des collègues qui se mobilisent pour aider un.e élève, mineur.e étranger.e isolé.e menacé.e d'expulsion alors qu'il/elle était en pleine intégration par le biais de ses études ; ailleurs c'est descendre dans la rue pour manifester contre la fermeture de Bridgestone à Béthune parce que le chômage, la précarité dans notre région ne s'arrêtent pas à la porte de nos classes ; à Calais, c'est ne pas faire abstraction du drame que connaissent les personnes migrantes aux portes de nos établissements.

➤ **Dans toutes les instances**, c'est alerter, dénoncer des situations qui dégradent les conditions de travail de tou.te.s ; c'est aussi porter des mandats d'un service public au service de la réussite des jeunes quelles que soient leurs origines sociales.

Agir, c'est condamner collectivement la mise en danger des personnels (profs, CPE, PSYen, AED, AESH) au quotidien ; c'est rendre hommage à notre collègue Samuel Paty, rassembler la profession pour dénoncer l'intolérance, la violence, le terrorisme et défendre la laïcité. C'est exiger de notre employeur la protection la plus totale.

A l'appel du Snes et de la Fsu nous étions des milliers partout dans la région le dimanche 18 octobre.

**Force de résistance, force de proposition, le Snes-Fsu a besoin de tou.te.s pour continuer l'aventure collective d'une Education Nationale menacée par celles et ceux chargé.e.s de la défendre. Engageons-nous collectivement, brisons les situations d'isolement et continuons à mener les combats, fidèles à nos mandats de défense d'un service public au service de la nation.**

## Pour un mail de trop

Pas de gel, des fenêtres qui n'ouvrent plus ou presque plus, des croisements importants des 1800 élèves... telle était la situation au lycée depuis septembre. Un parmi mille autres, c'est un mail anodin de la direction qui a mis le feu aux poudres, nous invitant à suivre une formation « en distanciel » et hors temps de travail. Les collègues ont eu l'impression qu'on se moquait d'eux. Tout le week-end et dans les jours qui ont suivi, une quarantaine de collègues ont répondu au chef d'établissement pour témoigner des difficultés quotidiennes : masque, COVID mais aussi effectifs pléthoriques, mise en oeuvre d'une réforme qui nous assomme, pression du numérique... Devant le silence de la direction, les collègues n'ont pas eu d'autres solutions que de débrayer et une plénière a réuni 80 collègues face à des chefs qui n'en menaient pas large... Les fenêtres n'ont pas été changées mais la direction s'est quand même empressée d'équiper nos salles de distributeur de gel puis elle a dû accepter les dédoublements de classe.

Olivier Mathieu, section Snes-Fsu du lycée Henri Darras, Liévin



Rassemblement pour Samuel Paty, 18 octobre 2020

## On voulait protéger nos 800 élèves

Nous étions plus de 90 % des profs et de la vie scolaire à être en grève sanitaire le 10 novembre ! On n'est pas des fumistes, on voulait éviter la fermeture du collège et protéger nos 800 élèves, car on sait qu'il y a des cas de Covid, mais les chiffres ne sont pas remontés. Et on avait seulement 4 agents d'entretien pour 800 élèves, ils n'en pouvaient plus. On voulait aussi dénoncer les mensonges du ministère sur les chiffres du Covid. On a aussi écrit au DASEN, qui nous a répondu qu'on devait juste appliquer ce que nous disait le ministre ! On a vraiment eu l'impression qu'on nous demandait d'aller travailler sans utiliser notre cerveau... Finalement on a obtenu un poste d'agent d'entretien supplémentaire. Et la grève a encore plus renforcé la solidarité dans l'équipe, et le 1er décembre à nouveau, 7 AED sur 8 et tous les AESH étaient en grève ! Maintenant on s'inquiète pour la destruction programmée des REP car c'est déjà pas simple comme ça, on a des classes de 5e à 25 ou 26 alors qu'on est en éducation prioritaire.

Manon Delestre, section Snes-Fsu du collège de Douchy-les-Mines



Grève sanitaire, lycée HQE, 6 novembre 2020



Marche des Sans-Papiers, 3 octobre 2020

## Solidarité

Dans la région de Saint Omer, nous rencontrons des situations de jeunes migrant.e.s en difficulté. En ce moment, ce sont surtout des jeunes majeur.e.s scolarisé.e.s qui ont besoin d'une autorisation de travail pour faire leur stage en entreprise, indispensable dans le cadre de leur BTS ou bac pro, et c'est une démarche lourde pour l'obtenir, le dossier est complexe à monter. On les aide, car si ils/elles ne peuvent pas faire leur stage, ils se retrouvent en situation d'abandonner leur cursus scolaire !

Et avec le Covid, les difficultés sont encore plus grandes, car toutes les démarches sont en ligne, c'est compliqué.

En 2012-2013 on suivait beaucoup de jeunes concernés par des Obligations de Quitter le Territoire Français. En 2009, on avait fait une grande pétition pour soutenir une jeune père de famille qui venait d'Angola et était prêt à être expulsé.

Marylin Shirley, section Snes-Fsu du lycée Blaise Pascal, Longuenesse



Bridgestone, Béthune, 4 octobre 2020

SNES FSU Lille - nouvelle

FSU @fsufratococite - 12 nov.

Demain le 12 novembre la journée internationale contre les violences faites aux femmes. Affiche à coller dans tous les établissements et lieux de travail ! Ensemble exigeons le ministère de l'Éducation nationale à des engagements forts avec des moyens dédiés !



## Pressions sur l'évaluation

# Contre le virus de la réforme du lycée, vaccinons-nous !

Nous avons craint les pressions liées au contrôle continu. Nous étions en dessous de la réalité : le contrôle continu est définitivement un outil de management. Les chefs d'établissement multiplient les pressions par des rappels insistants à la « bienveillance » en ces temps de covid... et surtout, de Parcoursup. Ils ont observé à quel point l'avenir de nos élèves s'y joue à la roulette russe et à quel point les réunions d'harmonisation organisées en juin avaient tout de la mascarade en l'absence d'épreuves terminales. Quel scoop !

Il ne fallait pas être grand clerc pour le prévoir ; le contrôle continu amplifie les inégalités. Et il faudrait compenser cet écueil en jouant sur les moyennes !? Tel chef suggère d'ajouter une note de participation ou de changer les coefficients, de regarder les notes obtenues dans les autres disciplines, et explique qu'il a regardé en détail les notes et les moyennes des collègues, se saisissant ainsi de la dernière circulaire covid du 6-11-20 : « le chef d'établissement veille à la régularité et à l'harmonisation des pratiques d'évaluations, notamment pour les disciplines évaluées aux examens dans le cadre du contrôle continu ».

Mais c'est oublier qu'en vertu de la hiérarchie des normes, cette circulaire n'entretient pas la **liberté pédagogique actée dans la loi d'orientation de 2005** : « Art.

**L. 912-1-1** - *La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.* » Et bien sûr si les parents sont informés que les collègues doivent évaluer avec bienveillance, les contestations des élèves pleuvent ! Au fait, ce sont les élèves qui sont en contrôle continu ou les profs ?

### Le covid a bon dos

Alors bien sûr, il est facile de jouer sur la corde sensible et de mettre en avant le covid pour faire passer ces « conseils » de bienveillance. Nous avons été les premiers à le dire comme nous avons été les premiers à dénoncer Parcoursup et la sélection généralisée. Cela fait partie de la réflexion que nous menons entre pairs, notamment de la même discipline. Mais il n'est pas question de se laisser dessaisir de cette spécificité de nos métiers ; c'est nous qui sommes face aux élèves, c'est nous qui les connaissons. Nous ne sommes pas là pour faire le SAV d'une réforme du lycée que nous avons contestée et il est assez savoureux de constater que les syndicats qui l'ont promue (le Snpden-UNSA) nous demandent d'en corriger les défauts.

### La bienveillance\*, parlons en !

Si tous ces décideurs étaient si bienveillants, ils réfléchiraient :

→ dans l'urgence à aménager les programmes et les épreuves du bac (en juin!) et du DNB.

→ sur le long terme à placer les élèves dans de bonnes situations d'apprentissage : groupes réduits, recrutement massif de collègues, créations de postes...

→ A revenir à des épreuves terminales au bac et cesser la sélection à tout va dans le supérieur...

→ A permettre à tous les collègues, profs, CPE, PSY-EN, AED, AESH... de faire leur métier correctement.

→ De distinguer évaluation formative et certificative,

→ De prendre le temps pour les élèves, par exemple en ne réduisant pas les conseils de classe à des réunions-croupions où il n'est plus possible de discuter entre pairs.

Mais las ! ils n'ont à la bouche que contrats d'objectifs et autres chiffres. Mais nous ne sommes pas des numéros, nous sommes des hommes et des femmes libres !

■ Odile Deverne

\* cf. « La Bienveillance, cache-misère de la sélection sociale à l'école » par Clothilde Dozier & Samuel Dumoulin, *Le Monde diplomatique*, septembre 2019

## Classes « sans notes » en collège

# N'abdiquons pas notre liberté pédagogique !

Les classes « sans notes » reviennent sur le devant de la scène dans certains collèges de l'académie, portées par des chefs d'établissement qui prônent les « compétences ». C'est surtout le cas en 6e, au nom du maintien d'une cohérence dans le cycle 3. Et pourtant, cette décision ne peut être prise ni par les chefs d'établissement, ni par les conseils pédagogiques, ni par le CA.

Notre liberté pédagogique est garantie par le Code de l'éducation (article L912-11) : ne nous en laissons pas dessaisir ! La façon dont nous évaluons nos élèves est de notre choix et de notre responsabilité. Nous pouvons donc le faire par des notes et/ou par des compétences.

Rappelons également que compléter l'onglet « Compétences » de Pronote n'est absolument pas obligatoire. Seul l'est de positionner nos élèves sur une échelle de 1 à 4 pour chacun des 8 grands domaines du socle de connaissances de compétences et de culture, en fin de 6e et en fin de 3e.

■ Marie Cattelain



Stage spécial « stagiaires » en visio depuis le Snes de Lille, 12 novembre 2020.

## Le tweet du mois

Mardi 15 décembre 2020



Jean-Mi Blanquette ... · 1 h ✓

L'absence de non cours sera considérée comme un manquement des professeurs à leurs obligations de service. Les professeurs sont priés d'obéir librement aux consignes qui leur ont été données après-demain.

#EcoleDeLaConfiance

#autoconfinement

#absenceapprenante

3 15 34

## Choyé.e.s

# Vous avez dit revalorisation «historique» ?

Si vous n'étiez pas au courant de la dernière blague de notre ministre, vous allez être ravis d'apprendre que nous allons être revalorisés ! Enfin, nous... c'est un bien grand mot car attention il se peut que vous fassiez partie des très nombreux collègues à ne pas être concernés ! C'est la revalorisation fantôme ! La situation prêterait à rire si elle ne reflétait tout le mépris que nous porte notre ministre.

Le ministère a d'abord annoncé qu'en 2021, une enveloppe de 400 millions serait dédiée à la revalorisation de la rémunération des personnels de l'éducation nationale et à l'accompagnement de la transformation des métiers. Il annonce alors deux primes : une prime d'équipement et une prime d'attractivité.

► **Une prime d'équipement qui permet d'acheter... une imprimante et qui oublie CPE et professeurs documentalistes.**

Une prime d'équipement informatique de 150 € sera versée à tous les enseignant.e.s et aux psychologues de l'éducation nationale en janvier 2021. « *Équiper les personnels enseignants en ordinateurs et logiciels adaptés est une*

*nécessité qui a été renforcée pendant la crise sanitaire, avec le développement de l'enseignement à distance.* » déclare alors Blanquer ! On se demande bien quel ordinateur on va pouvoir s'acheter avec une si belle prime ! De plus, quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre que les CPE et les professeurs documentalistes ne pourraient y prétendre. Les professeurs documentalistes ne seraient-ils donc plus, aux yeux du ministre, des enseignant.e.s ?! Quant aux CPE, leur non intégration dans ce dispositif est révélatrice de la conception du métier par Jean-Michel Blanquer. **Pour le Snes-FSU, les CPE et les professeurs documentalistes doivent pouvoir bénéficier de la prime d'équipement, et il interviendra dans ce sens auprès du ministère.**

► **Une prime d'« attractivité » sélective ou comment rayer d'un trait de crayon la revalorisation de 69 % des collègues titulaires.**

Une prime d'attractivité sera versée en mai 2021. Elle concernera les échelons 1 à 7 tous corps confondus et sera dégressive en fonction de l'échelon. Au-delà, cette prime

ne sera pas versée. Les sommes avancées, pour les professeurs concernés, ne permettent même pas de rattraper les pertes de ces dernières années. Rien que pour rattraper l'effet de l'inflation, il faudrait une augmentation de 234 euros/mois pour un certifié au 5e échelon. Tout cela sans compter la grande majorité des collègues, qui ne verra même pas l'ombre d'un centime. Sans loi de programmation pluriannuelle et sans mesures pour l'ensemble de la profession, comment parler de revalorisation ?!

■ Alexis Morel

## Supprimer l'abattement de 10% sur les retraites

### Une hausse d'impôt insupportable !

Alors que le président de la république s'est fait élire avec la promesse de « *maintenir le pouvoir d'achat des retraité.e.s* » et que le récent rapport de la DRESS montre que le niveau de vie médian des retraité.e.s a baissé (-1,9% entre 2017 et 2018), le rapport Vachey, remis au gouvernement le 15 septembre, avance de nouvelles mesures particulièrement régressives : par exemple la réduction du plafond de l'abattement de 10% appliqué pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraité.e.s.

Cela conduirait des retraité.e.s jusqu'à non-imposables à devoir payer l'impôt

(et tout ce qui en découle : redevance télé, avantages sociaux ...) et serait synonyme pour beaucoup d'autres d'une augmentation supplémentaire.

Cet abattement est souvent présenté comme l'égal des frais professionnels pour les salarié.e.s. Il n'en est rien : un arrêt du conseil d'État du 22 décembre 1965 affirme clairement qu'il est accordé (Article 158-5-a, 2° et 3° alinéas du Code Général des Impôts) sur des revenus comme les pensions d'invalidité, les pensions alimentaires ou les rentes versées en cas de divorce.

Dans ce même rapport, sont aussi avancés une nouvelle augmentation de la CSG (de 8,3 à 9,2%) et un durcissement des critères d'attribution de l'APA.

Stigmatisé.e.s, sacrifié.e.s pendant la crise, pressuré.e.s depuis des années, les retraité.e.s, qui ont travaillé et cotisé toute leur vie, ne se laisseront pas faire.

Dernière action : envoi d'une carte-pétition à l'Élysée le 17 novembre.

■ Agnès Huret



Secrétariat retraité.e.s en visio depuis le Snes de Lille, 10 décembre 2020

## Budgets des lycées

### la région aux abonnés absents !

Contrairement aux annonces de son président, le conseil régional Hauts-de-France n'a pas abondé les budgets des lycées de notre région pour prendre en compte la crise sanitaire ! X. Bertrand l'avait pourtant affirmé : « *Des budgets de la région ont été attribués aux gestionnaires des lycées pour assurer les règles sanitaires sur la protection. Ils ont même explosé et c'est normal. Nous sommes en contact permanent avec eux.* »

Dans les faits, en 2020, pratiquement aucun lycée n'a eu de subventions supplémentaires pour les dépenses liées à la Covid-19.

Au moment de l'étude du budget 2021 dans les conseils d'administration des lycées, l'augmentation moyenne de 1% de la dotation régionale ne sera pas suffisante et se traduira par des baisses pour certains établissements. Le constat est sans appel : les lycées du service public ne sont pas la priorité de la région en cette période !

La FSU a interpellé le président de région par rapport aux manques de moyens investis dans les lycées. Elle a également alerté sur les travaux urgents qui n'avaient pas été réalisés : dans de nombreux établissements, les travaux permettant de mettre en œuvre le protocole sanitaire allégé n'ont pas été réalisés, par exemple réparation des fenêtres pour aération.

Pour les agents territoriaux en charge de l'entretien et de la restauration, les recrutements opérés ont permis de remplacer certains personnels absents mais le compte n'y est pas pour effectuer un nettoyage respectueux du protocole pourtant allégé !

■ Thierry Quéту



## «Que fait le Snes-Fsu?»

L'action syndicale pour la défense des AESH à payé : le rectorat retire la fiche de suivi des heures invisibles. Ce document présenté comme « à utiliser au sein du PIAL » dans la première version du vadémécum se voyait ensuite présenter comme « un support à privilégier dans le cadre du dialogue entre l'AESH et l'équipe éducative ». Ce document est bien retiré du vadémécum. Les AESH n'ont pas à justifier ces heures invisibles qu'ils organisent comme ils le souhaitent.

Nous vous avons alerté dès la première version du vadémécum sur la non-nécessité de se déclarer gréviste et la non-validité du document de déclaration d'intention de grève. Ce document sera bien retiré du vadémécum.

Nous avons fait corriger une erreur présente afin de rétablir les AESH dans leur droit à congés pour enfant malade. C'est bien « une fois les obligations hebdomadaires de service + 1 journée » et non +1/2 journée comme indiqué dans la première version encore en ligne sur le site de l'académie.

Les AESH bénéficient d'une régularisation du versement de l'indemnité compensatrice de la CSG. Sont concernés, les AESH qui ont été en fonction au 1er janvier 2018 et ont touché l'IC-CSG et ont bénéficié depuis des contrats successifs sans interruption, signé par un EPLE ou le Recteur.

■ Karine Galland

## Loi sécurité

# la mobilisation doit continuer

À l'appel du club de la presse du Nord-Pas-de-Calais, de la LDH, de la CGT, de la FSU, de Solidaires et de différentes associations, les mobilisations se multiplient à Lille et d'autres villes du Nord-Pas-de-Calais depuis le 21 novembre. Elles rassemblent de plus en plus de monde, toutes générations confondues contre la loi «sécurité globale», épinglée par la Défenseuse des Droits et pour laquelle la France s'est vue fermement rappelée à l'ordre par l'ONU.

Cette loi prévoit des mesures qui attaquent gravement les libertés publiques, notamment le droit à la vie privée et la liberté d'information. Elle empêche de fait toute dénonciation de violences policières. Avec les images des caméras piétons des policiers, le risque est patent qu'elles servent à la reconnaissance faciale des manifestant.e.s et passant.e.s, en lien avec les données enregistrées par la police dans ses divers fichiers. Enfin, l'utilisation de drones permettrait une surveillance très étendue

et particulièrement intrusive, contribuant à la collecte massive et indistincte de données à caractère personnel. Elle restreint voire interdit la diffusion d'images de policiers dans l'exercice de leurs fonctions, y compris par la presse. Cela fait sinistrement écho à la logique de confrontation en matière de maintien de l'ordre qui prévaut depuis 2016 et à la multiplication des violences policières. Il faut que ces violences puissent être dénoncées et condamnées. Une société dominée par le répressif et l'arbitraire s'appuyant sur le contrôle et la surveillance des populations mène à l'impasse. La surenchère de violences policières fin novembre, lors du démantèlement d'un camp de migrants et de l'agression de Michel Zekler soulignent de manière dramatique cet impératif.

Cette loi est la marque d'une dérive autoritaire inquiétante. Son retrait est une nécessité.

■ Catherine Piécuch

## Mutations on est CAP'!

Depuis la suppression des Commissions Administratives Paritaires lors desquelles les commissaires paritaires du Snes-Fsu veillaient au respect des règles du mouvement et à la rectification des erreurs de barèmes notamment, le Snes-Fsu de Lille a déployé de nouveaux moyens pour assurer à ses syndiqué.e.s, mais aussi aux collègues non-syndiqué.e.s qui le sollicitent, un suivi personnalisé tout au long des différentes étapes du mouvement. La période sanitaire compliquée nous a obligés à nous adapter pour la phase inter-académique mais les commissaires paritaires et les militant.e.s du Snes-Fsu ont pu continuer à conseiller les collègues dans leur stratégie de vœux en fonction de leur situation personnelle, à vérifier que les dossiers de mutation soient corrects, complets, et bien pris en compte par l'administration... La prochaine étape sera la vérification des barèmes en janvier.

Quelques exemples de dispositifs mis en place en novembre et décembre :

- Permanences téléphoniques «spéciales mutations».
- Rendez-vous et entretiens téléphoniques pour les syndiqué.e.s.
- Réunions d'informations en visio.

→ Mise en place de fiches de suivi individuel avec rappel par les commissaires paritaires élu.e.s pour faire le point et rectifier les erreurs.

Nous reconduirons tous les dispositifs nécessaires pour le mouvement intra-académique au printemps 2021, alors n'hésitez plus : pour votre mutation, ne restez pas seul.e face à l'administration, adhérez au Snes-Fsu et sollicitez-le ! On tient bon le CAP ! Retrouvez toutes les informations sur les deux mouvements sur le site : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)

■ Sarah Chaudesaigues



## L'Agenda du Snes-Fsu :

Retrouvez toutes les infos sur : [www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)



### Les stages

#### SNES

- **mardi 19 janvier de 9h à 17h**  
→ stage TRMD collèges 62 (collège Verlaine, St Nicolas lez Arras ou visio)
- **jeudi 21 janvier de 9h à 17h**  
→ stage TRMD collèges 59 (collège Boris Vian, Croix ou visio)
- **jeudi 21 janvier de 9h à 17h**  
→ stage Langues Vivantes (lycée Béhal, Lens, ou visio)
- **lundi 25 janvier de 9h à 17h**  
→ stage TRMD lycée (lycée Condorcet, Lens ou visio)
- **mardi 9 mars de 9h à 17h**  
→ stage Collège. Mouens, carrière, métier : les pièges de la contractualisation. (lieu à confirmer)

#### FSU

- **mardi 9 février de 9h à 17h**  
→ stage CHSCT. Conditions de travail imposées, enchaînement des réformes, management agressif. Comment garder la main sur nos conditions de travail ? (lycée Concorcet, Lens)



### Les instances

- **lundi 18 janvier après-midi**  
→ CAA (lieu à confirmer)
- **lundi 8 février de 9h à 17h**  
→ commissions de congrès (lycée Montebello, Lille)
- **jeudi 18 et vendredi 19 février**  
→ congrès académique (lieu à confirmer)

## Le saviez-vous ?



Un nouveau décret du 5 mai 2020, déclinaison de l'article 85 de la loi 2019-828 du 6 août 2019 (loi de transformation de la fonction publique), vise à favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, conformément au « protocole égalité » de 2018 et améliore les conditions du congé parental et de la disponibilité pour élever un enfant.

La durée minimum du congé parental est désormais réduite à deux mois (au lieu de six mois auparavant).

Il est de droit jusqu'à 12 ans de l'enfant (au lieu de 8 ans auparavant).

En congé parental comme en disponibilité pour élever un enfant, les droits à avancement d'échelon et de grade sont

## Le congé parental

désormais conservés pour une durée de cinq ans (un an seulement auparavant, puis avancement à demi-rythme, dans le cadre du congé parental).

Ce décret est applicable rétroactivement à compter du 6 août 2019 (article 7).

C'est une avancée pour les personnels. Mais ce texte ne résout ni les problèmes de garde d'enfant ni ceux d'indemnisation durant cette période, et il ne prévoit rien pour inciter les pères à prendre eux aussi le congé (à peine 5% des congés parentaux sont pris par le père).

■ Sarah Chaudesaigues